

M. CLARK: En réalité, ceci revêt deux aspects. Tout système d'assurance sociale comporte des subventions intérieures ou des subventions d'un secteur à l'autre. Je ne m'y oppose certainement pas en principe; ainsi, dans le cadre de tous les régimes, les célibataires subventionnent les gens mariés. C'est là un trait commun à tous les systèmes d'assurance sociale que je connaisse. Je pense que cela est raisonnable. Je ne fais d'objection que pour les subventions internes dont bénéficient ici ceux qui gagnent \$5,000 et plus, aux dépens des autres.

M. AIKEN: Madame la présidente, j'aurais une autre question d'un autre genre.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Très bien, monsieur Aiken.

M. AIKEN: M. Myers, de la sécurité sociale américaine, l'O.A.S.D.I., devrais-je dire, a comparu devant ce comité et il a laissé entendre qu'en conséquence de l'entrée en vigueur de l'O.A.S.D.I., il y a quelques années, en 1937, le succès des systèmes privés de pensions aux États-Unis avait augmenté.

Pouvez-vous nous dire, après avoir étudié les deux systèmes, si, à la suite de l'institution du régime de pensions au Canada, on peut s'attendre aux mêmes effets?

M. CLARK: Je crois, monsieur Aiken, en relisant les dépositions consignées, que M. Myers n'a pas fait la déclaration dont vous parlez. Il a dit plutôt qu'il pensait que la proportion des employés protégés par des systèmes de pensions privés aux États-Unis serait sensiblement la même qu'au Canada.

Nous n'avons pas de statistiques précises en la matière pour tout le pays, mais en fait, ce que nous savons, c'est que pour les États-Unis la proportion oscille entre 30 et 33 pour cent et que pour le Canada, il semble très clair qu'elle est sensiblement plus élevée; de combien, nous n'en savons rien.

Ces faits, nous les avons. Le Bureau fédéral de la statistique a publié une étude en 1960; on y relève 4,520 systèmes pour l'Ontario seul et environ 9,000 systèmes pour l'ensemble du pays. Le service n'a pas pu recueillir des données sur chaque système de pensions. La Commission des pensions instituée en Ontario par la législation provinciale avait déjà relevé 7,518 systèmes de pensions dans l'Ontario seul, en avril 1964. C'était là une augmentation de 67 pour cent dans le nombre des systèmes de pensions depuis 1960, mais je ne pense pas que l'augmentation réelle ait été aussi considérable. Je pense que l'étude du début n'avait peut-être pas obtenu tous les renseignements. Il s'agit en tout cas d'une augmentation importante. Si nous nous reportons aux statistiques que nous présente le Bureau fédéral de la statistique pour les années 1960 à 1963, nous relevons une augmentation de 34 pour cent dans le nombre des systèmes de pensions et des pensions d'employeurs. Le nombre des employés protégés par ces systèmes a augmenté de 19 pour cent tandis que la main-d'œuvre du secteur civil a augmenté de 5 pour cent.

Ceci dit, en Ontario 44 pour cent des salariés sont couverts, selon la déclaration d'avril dernier. Je ne pense pas que le chiffre pour le reste du pays ait été aussi élevé, mais il ne doit pas être de beaucoup inférieur. Vous pouvez estimer, pour l'ensemble du pays, que ce pourcentage s'élève vraisemblablement à 40 pour cent en comparaison des 44 pour cent en Ontario, et en comparaison avec celui de 30 à 33.3 pour cent valable pour les États-Unis.

M. AIKEN: Estimez-vous que cette augmentation plutôt appréciable vient en partie de ce que l'on parle davantage des pensions depuis l'introduction de la loi de l'Ontario sur les pensions transférables, et depuis les débats sur l'institution d'un système général de pensions au Canada?

M. CLARK: Je pense que oui.

M. AIKEN: Je vous remercie.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): Avez-vous terminé, monsieur Aiken?